

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°32 du 28 août 2009

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 31 décembre 1993 habilitant le ministre de la défense à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité.

Du 7 juillet 2009

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 31 décembre 1993 habilitant le ministre de la défense à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité.

Du 7 juillet 2009

NOR D E F F 0 9 1 5 9 9 2 A

Texte modifié :

Arrêté du 31 décembre 1993 (BOC, 1994, p. 147. ; BOEM 410.12.2.2, 610.3.2) modifié.

Référence de publication : JO n° 166 du 21 juillet 2009, texte n° 20 ; signalé au BOC 32/2009.

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État et le ministre de la défense,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment son article 18 ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié habilitant le ministre de la défense à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité,

Arrêtent :

Art. 1er. L'article 6 de l'arrêté du 31 décembre 1993 susvisé est modifié comme suit :

Est ajouté un alinéa *ad* ainsi rédigé :

« *ad*) Indemnités de chômage servies aux ex-personnels militaires dans les conditions fixées par la direction des ressources humaines du ministère de la défense. »

Art. 2. Le directeur des affaires financières au ministère de la défense et le directeur général des finances publiques au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juillet 2009.

Le ministre de la défense,

Pour le ministre et par délégation :

La chef du bureau de l'animation du réseau financier à la direction des affaires financières,

B. FURET-FRITSCH.

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État,

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général des finances publiques :

La chef de service,

N. MORIN.